SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jean Robidoux, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 12 janvier 2021 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2020-009 pour :

Autoriser la construction d'un garage sur le terrain de la propriétaire qui est situé en biais de son bâtiment principal alors que le présent règlement autorise les bâtiments accessoires sur un terrain vacant sans qu'il ait un bâtiment principal si les deux terrains sont face à face sur une proportion d'au moins 75 % de leur ligne de lot.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 242 rue Hébert lot no. 5 125 769 cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 décembre 2020 au 12 janvier 2021. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse <u>info@st-stanislas-de-kostka.ca</u>, par la poste ou déposés dans la boite à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17e jour du mois de décembre 2020.

Jean Robidoux

Directeur général par intérim

Certificat de publication

Je, soussigné, **JEAN ROBIDOUX**, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 décembre 2020, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16e jour du mois de décembre 2020.

Jean Robidoux

Directeur général par intérim

lobid